

DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MONTNER, LATOUR-DE-FRANCE ET ESTAGEL

Etude d'Aménagement Foncier

réalisée à la demande de la C.I.A.F d'Estagel, Latour-de-France, Montner sur le fondement des articles L.121-1 et L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Martitime (2020 – 2022)

DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MONTNER, LATOUR-DE-FRANCE, ESTAGEL

Sommaire:

Préambule - Définition	P 1
1. Statut des propriétés (bois et landes)	
2. La situation foncière des propriétés (bois et landes)	P 3
3. Les peuplements forestiers et formations végétales	
4. Les objectifs de gestion possibles - Les mesures de protection	P 11
COMPLÉMENTS SUITE À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	P 12
1 - Extension du périmètre d'études	
2 - Conséquences sur les types de peuplements	P 13
3 - Conséquences sur le foncier	P 14
COMPLÉMENTS DE L'ANALYSE CRPF SUR LES ENJEUX DFCI	P 15
Fiche synthétique et proposition d'aménagements pour la commune de Montner	P 17
Fiche synthétique et proposition d'aménagements pour la commune de Latour-de-France	P 19
Fiche synthétique et proposition d'aménagements pour la commune d'Estagel	P 21
Cartographie PAFI du Fenouillèdes commune de Montner	P 23
Cartographie PAFI du Fenouillèdes commune de Latour-de-France	P 24
Cartographie PAFI du Fenouillèdes commune d'Estagel	P 25



DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MONTNER, LATOUR-DE-FRANCE ET ESTAGEL

Préambule - Définition

Il n'existe pas en France de définition légale de l'état boisé. Les forestiers ont l'habitude de se fier à la définition de l'Inventaire Forestier National pour qui une parcelle est considérée boisée si le couvert des arbres est au moins égal à 10% de sa surface.

Ceci conduit à prendre en compte dans les surfaces boisées de nombreux espaces à l'état de « landes boisées », notamment les garrigues et maquis en région méditerranéenne.

1. Statut des propriétés (bois et landes)

Le cadastre est l'unique base permettant de connaître le nombre de propriétaires, la surface des propriétés ainsi que leur nature de culture. Toutefois, de nombreuses parcelles cadastrées en landes sont en fait totalement boisées puisque, avec le temps, les arbres les ont peu à peu reconquises. C'est pourquoi, pour estimer les surfaces boisées, on a l'habitude de considérer la superficie totale des parcelles en nature de bois et de celles en nature de landes.

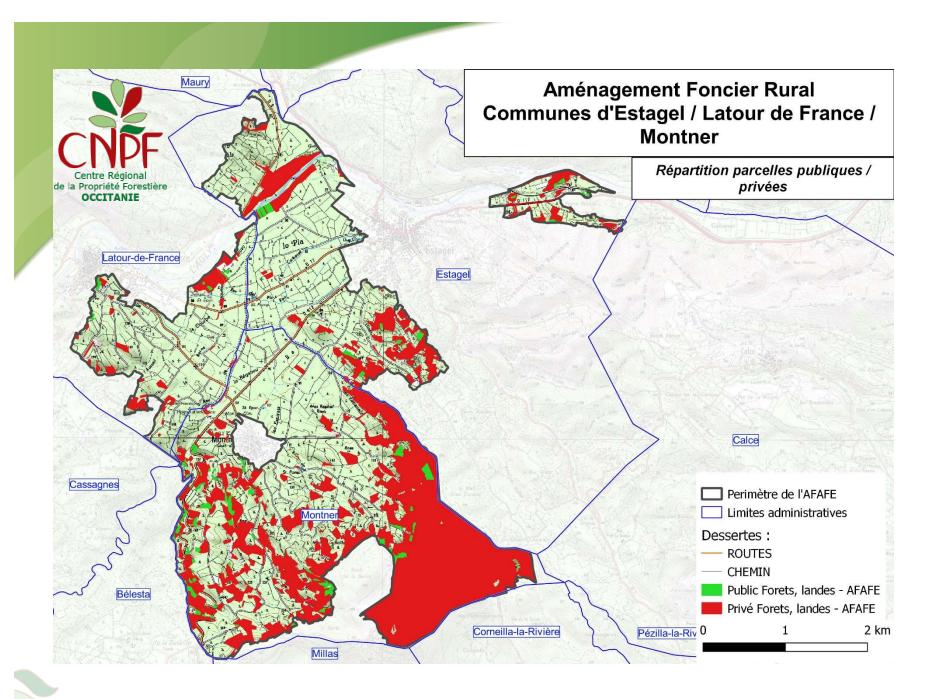
Sur le périmètre d'étude, les communes de Latour-de-France et Estagel comprennent des parcelles cadastrées en bois et en landes. Sur la commune de Montner n'existent que des parcelles cadastrées en landes.

Les parcelles cadastrées en bois ou en landes appartiennent soit à des propriétaires publics (Etat, communes, département ou autres) soit à des particuliers (forêts privées). Sur le périmètre étudié, les premières couvrent à peine 20 hectares et les secondes un peu plus de 400 hectares, soit 95,5% de la surface totale cadastrée « bois » et « landes ».

Communes	« Forêts » pub	liques*	« Forêts » pı	rivées*	Total
Estagel	4,0347 ha	6,2%	61,1001 ha	93,8%	65,1348 ha
Latour-de-France	1,2055 ha	9,1%	12,0873 ha	90,9%	13,2928 ha
Montner	14,1978 ha	4,0%	339,1407 ha	96,0%	353,3385 ha
Total	19,4380 ha	4,5%	412,3281 ha	95,5%	431,7661 ha

^{*} Parcelles cadastrées « bois » et « landes ». Cadastre 2016

La plus grande partie de la surface (82%) se trouve sur le territoire de la commune de Montner. Le reste se répartit sur la commune d'Estagel (15%) et sur la commune de Latour-de-France (3%).



2. La situation foncière des propriétés (bois et landes)

2.1 Les bois et landes appartenant à des propriétaires publics

Répartition par propriétaire

Communes			Propri			Total				
	Commune		Département		Autre		Bois	Lande	Total	
	Bois (ha)	Lande (ha)	Bois (ha)	Lande (ha)	Bois (ha)	Lande (ha)	(ha)	(ha)	(ha)	
Estagel	1,5107	1,6353	-	0,2530	-	0,6357	1,5107	2,5240	4,0347	
Latour-de-France		0,0450			0,3125	0,8480	0,3125	0,8930	1,2055	
Montner		13,3741		0,1460		0,6777		14,1978	14,1978	
Total	1,5107	15,0544		0,3990	0,3125	2,1614	1,8232	17,6148	19,4380	

Source : cadastre 2016

Les parcelles cadastrées en bois représentent à peine 2 hectares (9,4% des parcelles appartenant à des propriétaires publics). Les propriétés cadastrées en landes couvrent un peu plus de 17 hectares. Elles sont situées surtout sur la commune de Montner (un peu plus de 14 hectares) et appartiennent en majorité à la commune.

2.2 Les bois et landes appartenant à des propriétaires privés

Les propriétaires privés sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales (sociétés, associations, indivisions...). Une parcelle en « Bien Non Délimités (BND) » appartient à plusieurs propriétaires qui y possèdent chacun une surface déterminée, sans que celle-ci soit délimitée sur le terrain. Les BND, très répandus dans de nombreuses communes, bloquent complètement la gestion des parcelles.

Répartition entre propriétaires en propre (et indivisions) et Biens Non Délimités (BND)

Communes		Propri	étaires			Total	
	En propre et ind.		В	ND			
	Bois (ha) Lande		Bois	Lande	Bois	Lande	Total
		(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)
Estagel	13,4380	42,2373	0,2597	5,1651	13,6977	47,4024	61,1001
Latour-de-France	3,2235	5,3173	0,8405	2,7060	4,0640	8,0233	12,0873
Montner		98,7232		240,4175		339,1407	339,1407
Total	16,6615	146,2778	1,1002	248,2886	17,7617	394,5664	412,3281

Source: cadastre 2016

Les parcelles cadastrées en bois ne représentent que 4,3% de la surface totale en landes et en bois sur le périmètre. La surface en Biens Non Délimités est très importante puisqu'elle s'élève à 60,5% de la surface totale. Les BND sont particulièrement nombreux sur Montner où ils couvrent plus de 240 hectares.

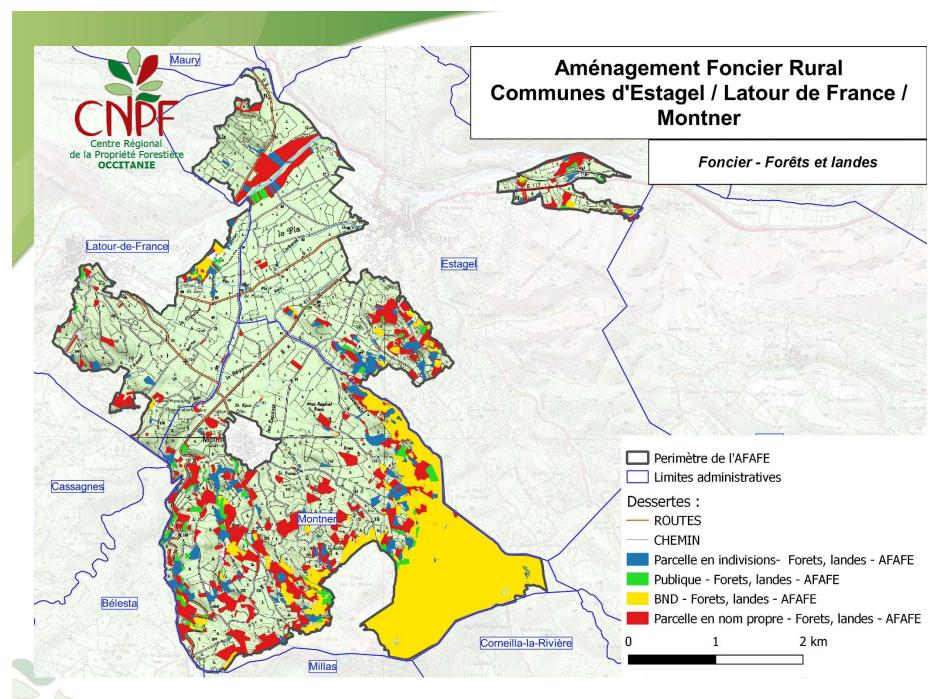
- Propriétaires en propre et indivisions :

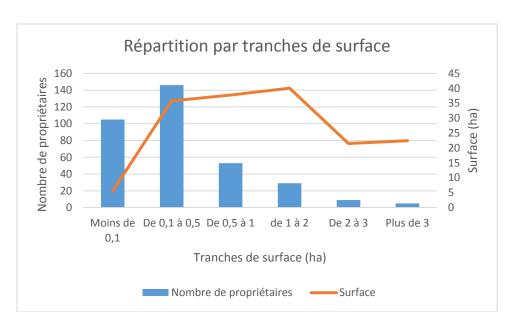
Répartition des bois et landes par tranches de surface

	Moins de De 0,1 à 0,5 0,1 ha ha		De 0,5 à 1 ha De 1 à 2 ha			De 2 à 3 ha Pl		Plus	s de 3 ha		Total			
	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S
Total	105	5,5808	146	35,7590	53	37,7191	29	40,0429	9	21,4807	5	22,4195	347	163,0020

Source : cadastre 2016

^{* &}lt;u>Bien Non Délimité</u> (BND) : "Un BND est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété, ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénonvation de leur cadastre".(JO du Sénat du 07/01/2013)





Sur le périmètre d'étude, 88% des propriétaires possèdent moins de 1 hectare. 5 personnes possèdent plus de 3 hectares, le « plus gros » propriétaire possédant 8 hectares. La superficie de la propriété moyenne est de 0,47 hectare. On se trouve donc dans un régime de petites voire de « micro » propriétés.

- Biens Non Délimités :

Répartition des bois et landes par tranches de surface

	Moins de 0,1 ha		De	De 0,1 à 0,5 ha		De 0,5 à 1 ha		De 1 à 3 ha		De 3 à 15 ha		Plus de 100 ha		Total	
	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	Nb	S	
Total	37	2,1882	68	21,0503	24	16,8014	3	3,8175	3	18,7330	1	187,0581	136	249,6485	

Source : cadastre 2016

Sur le périmètre d'étude, 136 parcelles sont en Biens Non Délimités et couvrent près de 250 hectares. L'une d'entre elles, situées à Montner, représente 187 hectares à elle seule et concerne 81 personnes dont 17 « possèdent » plus de 3 hectares.

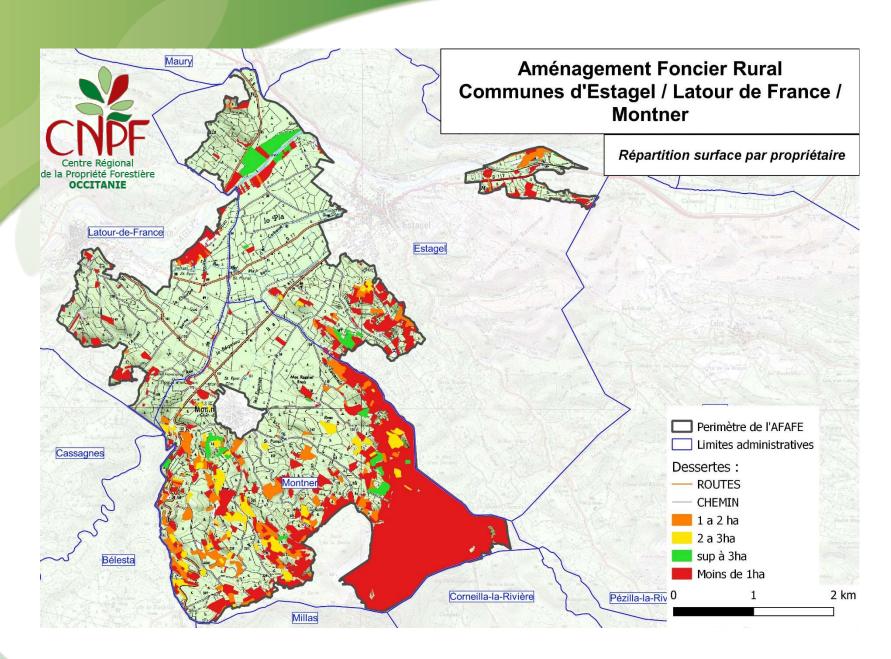
Premières conclusions :

D'après le cadastre, la surface en bois et landes est de 431,7661 ha dont la majorité en landes (95,5% de la surface) et une petite partie en bois (4,5% de la surface). La proportion la plus importante (82%) se trouve sur la commune de Montner.

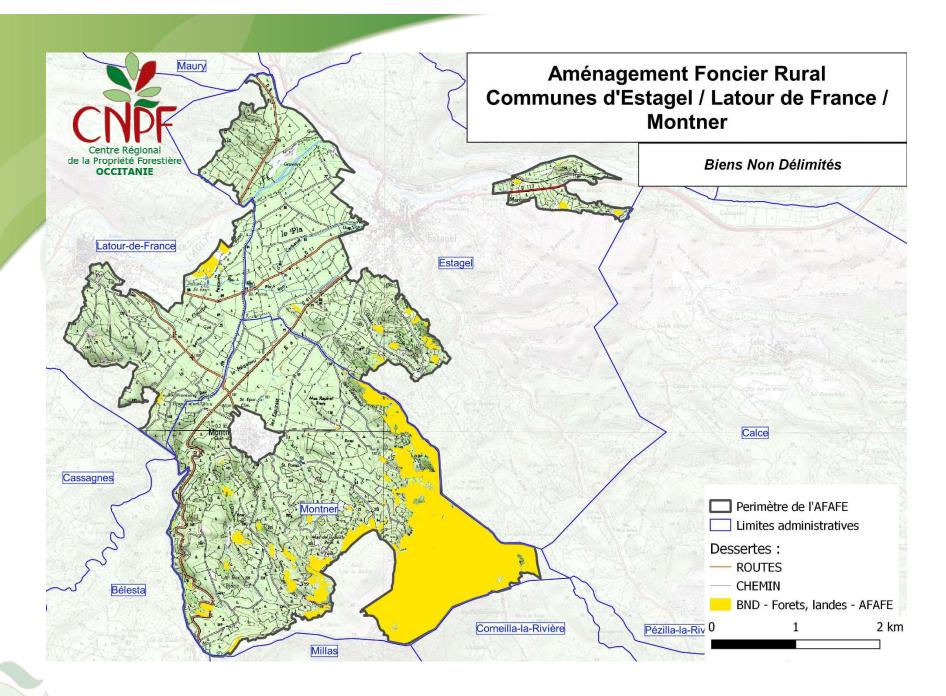
La majorité des parcelles sont des propriétés privées (95,5%) dont 60,5% de la surface en Biens Non Délimités. Sur la commune de Montner, une parcelle en BND fait 187 hectares.

Pour les propriétaires en propre, c'est un régime de très petites propriétés (88% des propriétaires possèdent moins de 1 hectare).

La petite surface des propriétés est un obstacle à leur gestion. Mais cet obstacle est encore plus grand quand on sait que cette surface est représentée la plupart du temps par de nombreuses parcelles disséminées sur le territoire d'une ou plusieurs communes. Ceci est vrai aussi bien pour les parcelles privées que pour celles qui appartiennent aux collectivités.



Commission intercommunale d'aménagement foncier – Latour-de-France – 22/03/2022



3. Les peuplements forestiers et formations végétales

Des tournées sur le terrain ont permis de décrire les parcelles cadastrées en bois et en landes, privées ou publiques. Cette description la plus précise possible est indispensable pour connaître les différents peuplements forestiers et formations végétales et leurs caractéristiques (essences, densités, hauteur, etc.). Ceci permet de déterminer les possibilités de valorisation des parcelles.

La différence entre peuplements forestiers et formations végétales est basée sur la densité d'arbres. Quand celle-ci est assez élevée pour pouvoir envisager une gestion forestière, on considère qu'il s'agit d'un peuplement forestier.

Parmi les formations végétales, seules ont été prises en compte celles dans lesquelles des arbres sont installés, bien que pas assez denses pour être considérées comme peuplements forestiers.

Les peuplements forestiers ont été classés selon la typologie suivante qui fait état de 5 types de peuplement :

3.1. Les taillis de chêne vert (41,08 ha) :

Il s'agit de peuplements complets de chêne vert issus de rejets de souche, dont l'objectif est la production de bois de chauffage. Ils sont présents essentiellement sur la commune de Montner. Ils sont composés de brins adultes âgés de 50 à 60 ans, mesurant de 4 à 6 mètres de hauteur.

3.2. Les futaies de pin pignon (1,48 ha):

Il s'agit de peuplements issus de plantation, présents sur la commune de Montner. Le plus représentatif couvre un peu plus de 1 hectare à côté de la source de la Maine. Installé sur terrasses, le peuplement est mélangé d'un peu de chêne vert. Le sousétage est composé d'arbustes méditerranéens (filaire, bruyère arborescente, nerprun alaterne, etc.). Les principales caractéristiques du peuplement sont les suivantes*:

- âge : 54 ans (année de plantation : 1966),
- densité actuelle : 450 arbres/ha,
- diamètre moyen : 30 cm
- hauteur moyenne : 12,30 mètres.

3.3. Les ripisylves (18,80 ha) :

Il s'agit d'alignements de bord de cours d'eau présents principalement sur la commune d'Estagel en bordure de l'Agly. Une petite surface se trouve également sur Latour-de-France. Ces peuplements sont composés d'essences feuillues liées à la présence d'eau à proximité (saule, aulne, etc.). Ils jouent avant tout un rôle de protection.

3.4. Les peupleraies (4,28 ha) :

Il s'agit des restes d'une plantation de peupliers beaucoup plus vaste à l'origine qui ont survécu seulement dans les secteurs les plus proches de l'Agly. Les arbres sont adultes, de dimensions exploitables. N'ayant apparemment jamais été entretenus, ils présentent de nombreux défauts (sinuosités, grosses branches basses, fourches).

3.5. Les plantations truffières (1,51 ha):

Bien qu'à vocation plutôt agricole que forestière, signalons cette petite plantation de chêne vert sur la commune de Latour-de-France.

^{* «} Aménagement de la pinède de la Maine » ; O. Batigne, J. Bougerolle, Y. Chauvet, V. Romo ; Licence Pro GADER ; 2019-2020

Les formations végétales ont été classées en deux types :

3.6. Les garrigues et landes boisées (328 ha) :

C'est, de loin, la formation la plus répandue, présente essentiellement sur Montner. A priori issues de l'abandon de parcours pour les troupeaux, ces parcelles ont été envahies d'abord d'une végétation arbustive (genévriers, cistes, romarin, nerprun alaterne, filaire, bruyère arborescente) puis, peu à peu, par des arbres (essentiellement chêne vert) qui reconquièrent lentement ces milieux. La dynamique de reconquête est d'autant plus lente que les stations sont difficiles : climat méditerranéen, sol souvent superficiel, rocheux, sec.

3.7. Les garrigues en mélange avec le pin pignon (35,86 ha) :

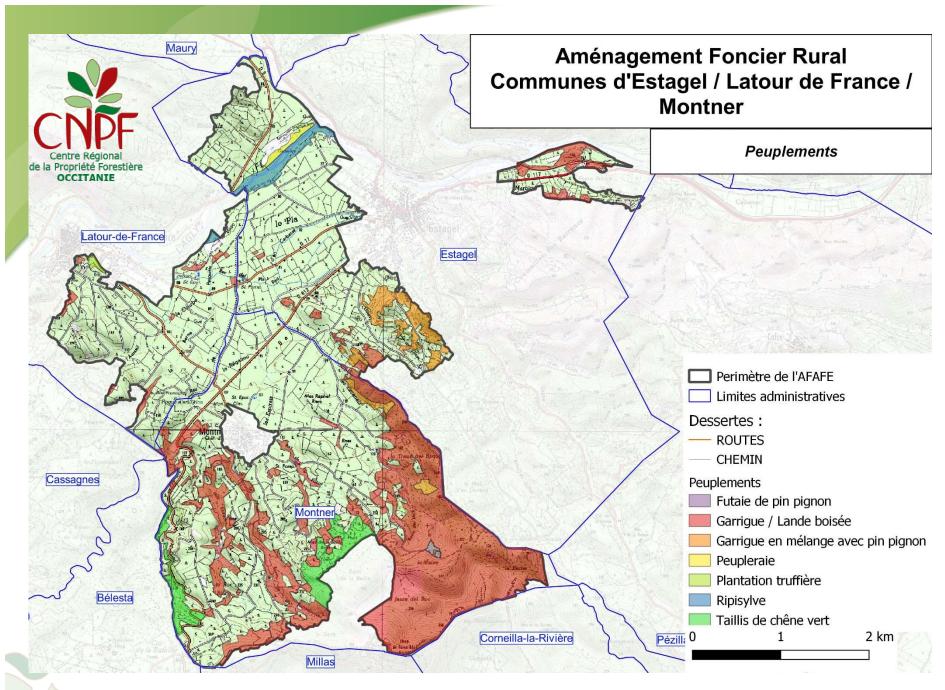
Présente sur Estagel et Montner, cette formation présente les mêmes caractéristiques que la précédente mais des pins pignon se sont semés naturellement de façon disséminée. Il s'agit d'arbres adultes qui peuvent atteindre 30 à 35 cm de diamètre.

La surface couverte par ces différents types de peuplement dans les forêts des 3 communes concernées par l'étude est donnée dans le tableau suivant :

Peuplements ou formations	Surface	oar commu	ine (ha)	Surface totale (ha)
•	Estagel	Latour	Montner	
1. Taillis de chêne vert			41,08	41,08
2. Futaie de pin pignon			1,48	1,48
3. Ripisylve	17,66	1,14		18,8
4. Peupleraie	4,28			4,28
5. Plantation truffière		1,51		1,51
Total forêt	21,94	2,65	42,56	67,15
6. Garrigues et landes boisées	26,22	8,07	245,52	328,00
7. Garrigues avec pin pignon	29,20		6,66	35,86
Total formations végétales	55,42	8,07	252,18	363,86
Total général	77,36	10,72	294,74	431,01

La surface totale couverte par l'ensemble des peuplements (ou formations) s'élève à 431 hectares dont 364 hectares (82%) de landes boisées et 67 hectares (16%) de bois.

Parmi ceux-ci, 41 hectares de chêne vert peuvent produire du bois de chauffage et 4 hectares de peuplier peuvent produire du bois d'œuvre. La production de bois n'est donc pas l'objectif pour la plupart des peuplements ou formations présentes dans le périmètre d'étude.



4. Les objectifs de gestion possibles - Les mesures de protection

4.1 Production de bois - Protection des milieux sensibles

La production de bois de chauffage à partir des taillis de chêne vert est possible mais la structure foncière (petite taille des parcelles) risque d'être un obstacle à la gestion. Par ailleurs, une bonne partie de ces taillis se trouve sur des parcelles en Biens Non Délimités, ce qui en rend la gestion impossible. Il en est de même pour les petites surfaces plantées en pin pignon qui pourraient bénéficier d'une éclaircie, même si la production de bois n'est pas forcément l'objectif principal de ces boisements.

La mise en gestion des propriétés est de plus soumise à diverses conditions dont la desserte qui est indispensable à toute gestion forestière. A ce titre, la desserte utilisable pour l'exploitation est insuffisante ou carrément absente.

Les ripisylves sont des formations boisées fragiles qu'il convient de gérer dans un objectif de protection du cours d'eau, de ses berges et des espèces végétales et animales qui y vivent.

En revanche, la peupleraie présente en bordure de la ripisylve de l'Agly à Estagel présente l'avantage d'appartenir à un seul propriétaire et peut donc être exploitée facilement d'autant plus qu'elle est facile d'accès.

4.2 La protection contre l'incendie est l'enjeu le plus important de la gestion de tous les massifs couverts par une lande ou garrigue boisée notamment à l'est de Montner. Il est évident qu'en l'état, ces formations sont hautement combustibles, surtout si l'on ajoute des conditions favorables aux incendies, sécheresse et vent fort, qui se rencontrent assez couramment dans ce secteur. Un incendie s'est d'ailleurs déclaré en 2005. *

Notons de plus que, comme il est dit plus haut, l'état des chemins qui permettent d'entrer dans les massifs ne conviennent pas à la circulation des véhicules de pompiers. Seule la voie désignée pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie F140 (prolongée par la F141), qui mène du col de la Bataille vers l'est de Montner en passant par le village, est utilisable mais elle ne dessert pas réellement le massif sensible. Les équipements existants et ceux à améliorer et a créer ont été répertoriés dans le PAFI de Fenouillèdes (2013) dont nous reprenons les extraits concernant les 3 communes en annexe.

Un aménagement foncier permettra d'une part de regrouper les parcelles appartenant à un même propriétaire et d'autre part de résoudre le problème des BND. Il rendra du même coup certaines propriétés gérables. Rappelons en effet que, hors BND, une quarantaine de propriétés font plus de 1 hectare. A l'intérieur des BND, de nombreuses personnes possèdent également des surfaces supérieures à 1 hectare.

Perpignan, décembre 2020

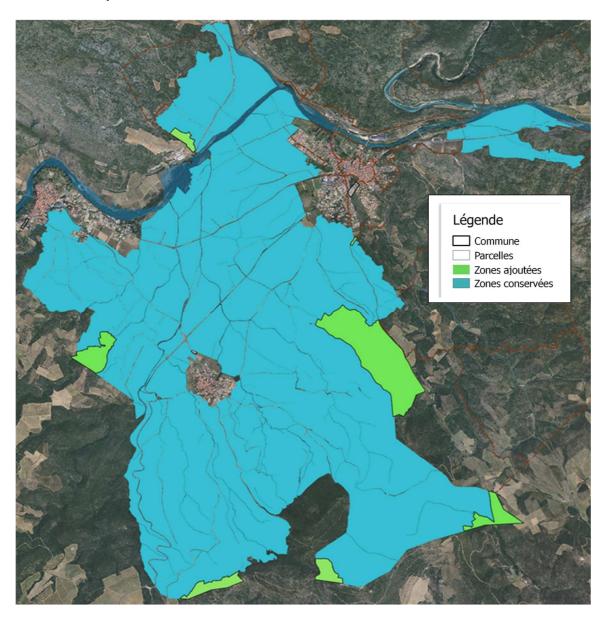
^{*} La base de données Prométhée fait état de 184 incendies sur l'ensemble de ces trois communes pour la période 2000-2021 : 21 à Montner, 51 à Latour-de-France et 112 à Estagel. Sur cette dernière commune, 6 au moins ont concerné plus de 10 ha dont un de 30 ha en 2020 et un de 90 ha en 2008.



DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MONTNER, LATOUR-DE-FRANCE ET ESTAGEL

Compléments suite à l'extension du périmètre d'étude

1 - Extension du périmètre d'études



L'extension du périmètre d'étude (ajout de 7 zones pour une surface de 104 ha) a été validée en CIAF le 22/03/2022. Superficie du périmètre d'étude initial : 1672 ha + 104 ha ajoutés (7 zones) soit une surface totale pour le périmètre définitif de 1776 ha

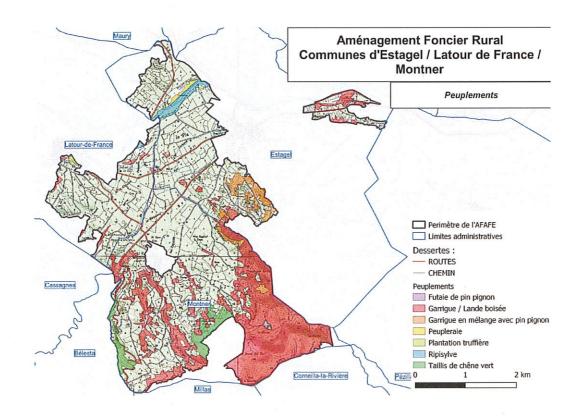
Sur ces 104 ha ajoutés, 78 ha sont des bois ou des landes boisées et modifient donc les chiffres annoncés initialement par le CRPF dans le cadre de son travail sur ces espaces. La surface de ceux-ci passe ainsi de 431 ha à 509 ha (18 %) pour ce nouveau périmètre.

2. - Conséquences sur les types de peuplements

La nouvelle répartition des types de peuplements devient la suivante

Peuplements	Surface totale (ha)			
1. Taillis de chêne vert	43			
2. Futaie de pin pignon	1,5			
3. Ripisylve	19			
4. Peupleraie	4			
5. Plantation truffière	1,5			
Total bois et forêts	69			
6. Garrigues et landes boisées	360			
7. Garrigues avec pin pignon	80			
Total garrigues et landes boisées	440			
Total général	509			

Cette extension se faisant systématiquement par agrandissement du type de peuplement déjà décrit dans les limites du périmètre initial (voir carte ci-dessous)



La surface totale couverte par l'ensemble de ces formations végétales est donc de 509 hectares dont 440 hectares (86%) de landes boisées et 69 hectares (14%) de bois.

Parmi ceux-ci, 43 hectares de chêne vert peuvent produire du bois de chauffage et 4 hectares de peuplier peuvent produire du bois d'œuvre.

La production de bois n'est donc pas l'objectif pour la plupart des peuplements ou formations présentes dans le périmètre d'étude. Le rôle économique de ces espaces est loin d'être primordial. Ils ont plutôt un rôle de protection (des sols et de la biodiversité en général) et sont soumis en permanence au risque de feu.

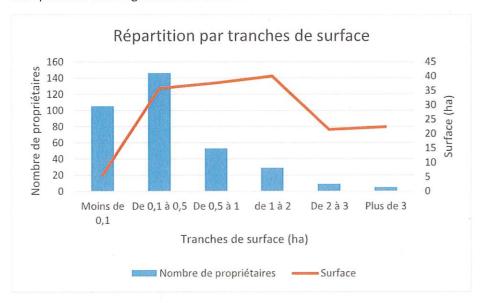
3 - Conséquences sur le foncier

3.1 – Répartition privé / public

Il n'y a pas de modification de ce point de vue. La part de la propriété privée est toujours de 95,5 %.

3.2 - Morcellement de la propriété

La répartition reste également la même :



Sur le périmètre d'étude, 88 % des propriétaires possèdent moins de 1 hectare. 5 personnes possèdent plus de 3 hectares, le « plus gros » propriétaire possédant 8 hectares. La superficie de la propriété moyenne est de 0,47 hectare. On se trouve donc dans un régime de petites voire de « micro » propriétés.

3.3 - Biens Non Délimités :

Une nouvelle parcelle en BND (La Y 887 sur Montner) qui porte le total de ces parcelles à 137 pour 256 hectares.

19/10/2022





DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MONTNER, LATOUR-DE-FRANCE ET ESTAGEL

COMPLEMENTS DE L'ANALYSE CRPF SUR LES ENJEUX DFCI

Les communes de Montner, Estagel et Latour-de-France sont concernés par le PAFI (PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CONTRE LES INCENDIES) des Fenouillèdes.

« Le PAFI du Fenouillèdes couvre 5 régions naturelles bien distinctes. L'objectif de ce PAFI est de proposer une stratégie d'équipement cohérente avec le territoire, répondant à une problématique feu de forêt réelle sur ce massif. Les aménagements proposés reposent sur une logique de grands feux ayant lieu les jours de Tramontane. Afin d'en limiter au maximum le développement, des unités de gestion ont été définies. Ces unités ou « bassins à risques » ont été délimités à partir du croisement de plusieurs critères :

- les régions naturelles (Corbières, Conflent...)
- le relief (crêtes, talweg, falaise...)
- la végétation (garrigues, maquis, taillis...)
- l'aléa subi
- les équipements DFCI existants et le réseau de route départementale

Des voies publiques sillonnent l'ensemble du massif. Leurs accessibilités font de ces accès des axes stratégiques qui, moyennant la mise en place d'équipements (bande débroussaillée, points d'eau), peuvent limiter la propagation d'un grand feu, notamment sur les axes perpendiculaires au vent dominant. On notera qu'une partie de ces routes bénéficie de travaux de débroussaillement des bordures par le Conseil Généralⁱ, ce qui augmente la sécurité de ces voies en cas de feux.

Partant de ce principe, **le massif a été découpé en 7 unités de gestion**. L'objectif est de lutter contre différents feux :

- A l'échelle de la commune, lutter contre les départs de feu (< à 1 ha) par la surveillance (tour de guet) et par une accessibilité rapide des secours sur les zones de départs.
- A l'échelle des unités de gestion, contenir un feu d'environ 100 ha à partir des équipements secondaires (pistes catégorie 1 et 2, points d'eau, coupures).
- A l'échelle du massif, éviter la propagation d'un grand incendie (> à 1000 ha) au niveau des axes stratégiques en limitant les sautes de feu » (PAFI du Fenouillèdes, Conseil Général des Pyrénées Orientales, Conservatoire de la forêt méditerranéenne 2013).



Les communes de Montner et Estagel appartiennent en totalité à l'unité de gestion du Bas Agly, la moitié Nord-Est de la partie de la commune de Latour-de-France retenue dans le périmètre de l'étude d'aménagement foncier (partie au nord de la RD 79), appartient également à cette unité de gestion.

La moitié Sud- ouest de la partie de la commune de Latour-de-France retenue dans le périmètre de l'étude d'aménagement foncier (partie au sud de la RD 79) appartient à l'unité de gestion du Haut Agly.

Pour l'unité de gestion du Bas Agly, « l'enjeu prioritaire est la partie sud de cette unité c'est à dire de Montner jusqu' à Calce avec comme point stratégique la zone des « quatre chemins » sur la commune d'Estagel. Le but est de contrer à ce carrefour un incendie provenant de Montner en direction de Calce par le Col de la Dona, ou de contrer un incendie venant d'Estagel en direction du Col de la Dona et Calce ».

Pour l'unité de gestion du Haut Agly (pour laquelle le périmètre n'est concerné que pour une infime partie), la stratégie est de « cloisonner en sous massif le secteur et de faciliter les liaisons sur des sites sensibles comme la Tourèze à Planèzes, la piste en crête à Saint Arnac, le Bois de Cuxous, le Bois de Caladroy, le Balderbe Derbe, etc. Les propositions d'aménagements sont placées en fonction des vents dominants ».

Les propositions d'équipements proposées dans le PAFI, ont été étudiées avec l'ensemble des communes et concernent :

- « <u>Les ouvertures de pistes DFCI</u> : d'une façon générale le réseau de piste du Fenouillèdes est dense, s'appuyant sur de nombreux chemins de vignes. La création de piste consistera à favoriser des liaisons rapides pour les secours tout en cloisonnant le massif.
- <u>Les mises aux normes de pistes</u>: Si le réseau est dense, une majorité des pistes répertoriées est de catégorie 3 et 4 notamment pour des raisons de gabarit. En effet, une des particularités de ce massif est de posséder un réseau de chemins de vigne de faible largeur, souvent goudronnés et bordés de murettes. Un effort important doit être réalisé en réalisant des travaux de mises aux normes des pistes. Une priorité sera établie pour les voies qui cloisonnent les massifs d'est en ouest et qui permettent de seconder les axes stratégiques (routes départementales définies précédemment). Les travaux consisteront soit à élargir l'ensemble de la piste soit à créer des aires de croisement.
- La création de bandes débroussaillées ou de coupures :

On distingue 2 types de coupure :

o Les bandes débroussaillées en bordure de piste DFCI : effectués sur 20 m de large au maximum de part et d'autre de la piste, ces débroussaillements permettent de mettre en sécurité les pistes. La priorité est mise sur les pistes à risques (transversale d'un versant à l'autre sur forte pente, boisée, en fond de ravins ou en crêtes).

o Les coupures de combustible de grande ampleur : positionnées sur des crêtes, leurs réalisations sont liées à la mise en place de MAET DFCI et donc à la présence d'un éleveur. Leurs surfaces dépassent les 20 ha.

- Les débroussaillements de peuplement résineux: Ces travaux se réalisent dans des massifs artificiels n'ayant jamais fait l'objet de travaux depuis leur plantation. Ils consistent à diminuer la masse de végétaux en sousbois, d'élaguer et de diminuer la densité. L'objectif est d'avoir une forêt moins sensible au passage du feu. On favorisera les forêts en crêtes et en bordure de piste.
- <u>Les points d'eau</u>: ce massif nécessite un gros effort d'équipements en point d'eau DFCI. Les propositions de points d'eau, principalement des citernes, ont été positionnées en début de piste et souvent en bordure de routes départementales afin d'être facilement accessibles lors des incendies. Cela permet également de faciliter leurs entretiens. Le massif est également bien pourvu en cours d'eau permanent et en retenues ce qui permet d'avoir des points d'eau de grand volume, certains nécessitant peu ou pas d'aménagement pour être utilisés ».

Responsable Aude – Pyrénées-Orientales 22, rue de l'industrie - ZA de Sautès - 11878 CARCASSONNE Cedex 9



Les propositions d'équipements par commune <u>reprises intégralement du PAFI de 2013</u> sont décrites cidessous :

FICHE SYNTHETIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS POUR LA COMMUNE DE MONTNER

SECTEUR STRATEGIQUE Nº 3 et 4

DONNEES GENERALES

Population 2009 : 314 habitants Densité : 28.6 habitants / Km² Surface totale : 11 Km²

Compétence DFCI : SIVOM du Rivesaltais Centre de secours intervenant : Agly (Estagel)

Surface vignoble (2010) en ha	Cumul surfaces arrachées primées (ha) - 1985 à 2010	Forêt Domaniale	Forêt Communale	Carrières
378	134.2	_	1	_

Altitude minimum : 95 m Altitude maximum : 507 m

Relief : Accidenté

LE RISQUE INCENDIE

Données Prométhée du 01/01/1990 au 31/12/2012

Surface totale incendiée	Nombre de feux	Surface moyenne brûlée
460.2	8	57.53

EQUIPEMENTS EXISTANTS:

	RESEAU PISTES DFCI												
	C1 C2		C3		C4			TOTAL					
Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km
_	-	-	-	ı	-	1	3.17	47	1	3.64	53	2	6.81

ATLAS DFCI 2012, DDTM66

Point d'eau DFCI type citerne, bassin, poteaux	Point d'eau DFCI type eaux brutes	Coupure MAET DFCI	Débroussaillement le long des RD
2	_	2 ha	60 ml

ORIENTATION:

Le village de Montner se caractérise par des collines viticoles. L'enjeu DFCI se trouve sur les parties boisées les plus hautes de Força Réal jusqu'au Quatre Chemins. Les aménagements proposés sont complémentaires avec ceux d'Estagel. Le but est d'éviter que le feu saute la crête de Força Réal ou se dirige vers Estagel et de faciliter l'accès des pompiers.

Pour conforter la protection il est nécessaire de prévoir différents aménagements :

- Création de bande débroussaillée en appui des pistes
- Mise au norme et ouverture de piste en limite de commune avec Estagel
- Création de point d'eau DFCI
- Débroussaillement de peuplement résineux
- Entretien des équipements existants

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS MONTNER

Type de travaux	Localisation	Estimation quantitative	Observation
Mise au norme de piste DFCI	F140	3640 ml	Passage de C4 à C2
Mise au norme de chemin existant + ouverture de piste DFCI	Coume D'En Ceret	430 ml + 730 ml	Piste en crête, bouclage et accès point d'eau
Mise au norme de chemin existant	Ravin del Mitx	1010 ml	Passage en classe 3, liaison F142
Mise au norme de chemin existant	Mas de la Beille	3080 ml	Passage en classe 3 + aire de croisement
Mise au norme de chemin existant	Col del Bou	1270 ml	Passage en C3 + aire de croisement, liaison F141 Col del Bou
Mise au norme de chemin existant			Passage en C2 + aire de croisement, liaison F149 les Quatres Chemins
Débroussaillement de peuplements résineux	de peuplements F142		Protection du massif artificiel de résineux
Création de points d'eau DFCI	La Maine + Col de la Bataille	2 U	Citerne 30m³
Création de bande débroussaillée	F142	6.3 ha	Sécurisation piste

FICHE SYNTHETIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS POUR LA COMMUNE DE LATOUR DE FRANCE

SECTEUR STRATEGIQUE Nº 3 et 4

DONNEES GENERALES

Population 2009 : 1059 habitants Densité : 76 habitants / Km² Surface totale : 13.9 Km²

Compétence DFCI : SIVOM du Rivesaltais Centre de secours intervenant : Agly (Estagel)

Surface vignoble (2010) en ha	Cumul surfaces arrachées primées (ha) - 1985 à 2010	Forêt Domaniale	Forêt Communale	Carrières
331	120.8	_	66.86 ha	_

Altitude minimum : 84 m

Altitude maximum: 424 m

Relief : Peu accidenté

LE RISQUE INCENDIE

Données Prométhée du 01/01/1990 au 31/12/2012

Surface totale incendiée	Nombre de feux	Surface moyenne brûlée	
26.8	12	2.23	

EQUIPEMENTS EXISTANTS:

	RESEAU PISTES DFCI												
	C1			C2			C3			C4		TO	ΓAL
Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km
_	-	_	-	ı	_	1	267	77	1	0.79	23	2	3.46

ATLAS DFCI 2012, DDTM66

Point d'eau DFCI type citerne, bassin, poteaux	Point d'eau DFCI type eaux brutes	Coupure MAET DFCI	Débroussaillement le long des RD
_	2	_	_

ORIENTATION:

Le secteur le plus sensible en matière DFCI est le plateau de la Tourèze et « le Bac ». Le reste du territoire est composé majoritairement de vigne, il faudra surveiller l'enfrichement sur le secteur de Montredon à proximité du village et dans l'axe du vent dominant. Le village n'est pas exposé aux feux de forêt.



Pour conforter la protection il est nécessaire de prévoir différents a ménagements :

- Mise au norme de la piste du bac en attendant le projet d'un passage à gué sur l'Agly
- Mise au norme DFCI de chemin de vigne en direction du bois de Cuxous
- Ouverture de piste DFCI sur la Tourèze pour réaliser une jonction avec Planèzes
- Ouverture de piste secteur Montredon pour bouclage
- Entretien des équipements existants

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS LATOUR DE FRANCE

Type de travaux	Localisation	Estimation quantitative	Observation	
Ouverture de piste DFCI	La Tourèze, F119	880 ml	Liaison Planèzes	
Ouverture de piste	Montredon	250 ml	Bouclage Montredon	
Mise au norme DFCI de chemin existant	Roque d'En Talou	1420 ml	Passage en classe 3 +aire de croisement sur goudron, liaison bois de Cuxous par RD79	
Mise au norme DFCI de piste	Le Bac	1880 ml	Classe 3 +aire de retournement, en attente de liaison avec Planèzes par gué	

FICHE SYNTHETIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS POUR LA COMMUNE DE ESTAGEL

SECTEUR STRATEGIQUE Nº 2, 3 ET 4

DONNEES GENERALES

Population 2009 : 1918 habitants Densité : 92.1 habitants / Km² Surface totale : 20.8 Km²

Gompétence DFCI : SIVOM du Rivesaltais Gentre de secours intervenant : Agly (Estagel)

Surface vignoble (2010) en ha	Cumul surfaces arrachées primées (ha) - 1985 à 2010	Forêt Domaniale	Forêt Communale	Carrières
382	174	_	35.7 ha	_

Altitude minimum : 56 m Altitude maximum : 298 m

Relief : Accidenté

LE RISQUE INCENDIE

Données Prométhée du 01/01/1990 au 31/12/2012

Surface totale incendiée	Nombre de feux	Surface moyenne brûlée		
178.38	51	3.5		

EQUIPEMENTS EXISTANTS:

RESEAU PISTES DFCI													
	C1			C2			C3			C4		TOT	ΓAL
Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km	%	Nbre	km
_	_	-	-	_	-	2	5.2	69	3	2,38	31	5	7.58

Point d'eau DFCI type citerne, bassin, poteaux	Point d'eau DFCI type eaux brutes	Coupure MAET DFCI	Débroussaillement le long des RD
1	1	_	1660 ml

ATLAS DFCI 2012, DDTM66

ORIENTATION:

Le village se situe au bord de l'Agly et est entouré de vignes, il n'est pas exposé directement aux feux de forêt. Le Mont d'Estagel, le secteur Col de la Dona et la Coumeille des Barencs sont les secteurs les plus sensibles aux risques incendies. Le réseaux de piste DFCI est très faible tout comme le nombre de point d'eau. Toutefois, les nombreux chemins de vignes parfois goudronnés permettent l'accès des secours, même si leur largeur est faible.



Pour conforter la protection il est nécessaire de prévoir différents a ménagements :

- Création de bandes débroussaillées en appui des pistes
- Mise au norme et ouverture de pistes au sud et au nord de la commune
- Création de points d'eau DFCI
- Entretien des équipements existants

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS ESTAGEL

Type de travaux	Localisation	Estimation quantitative	Ob serv ation
Création de points d'eau DFCI	Mas d'En Durand, Coume d'En Ceret, bord RD1	3 U	Au sud de la commune
Mise au norme DFCI, de piste et chemin	Les Quatres chemins, F140, F143	3440 ml	Axe Montner Calce par Col de La Done – A mettre en C2
Mise au norme DFCI de chemin +création de piste	Terre Rouge	2030 ml +700 ml	Cloisonnement et desserte point d'eau – A mettre en C2
Mise au norme DFCI de chemin +création de piste	Coume d'En Ville	1000 ml +1620 ml	Cloisonnement et desserte Calce – A mettre en C2
Création de bandes débroussaillées	Les Quatres che mins	8.6 ha	Axe Montner Calce par Col de La Done, coupure stratégique
Mise au norme DFCI de chemin +création de piste	Ravin de la Courbarole	1170 ml +240 ml	Entre Mont D'Estagel et Serre de la Girouneille
Création de coupure de combustible	Serre de la Girouneille	3 ha	Coupure en substitution de la vigne du château de Jau arrachée
Mise au norme DFCI de chemin	Mont d'Estagel	1950 ml	Accès massif et jonction avec RD 61

LES CARTES DES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET PROPOSES, EGALEMENT ISSUES DU PAFI, SONT JOINTES A CE DCOUMENT.



¹ Le conseil Général est l'appellation en vigueur au moment de la rédaction du PAFI dont est extrait ce paragraphe.

ii idem

